



CENTURY 21
Partenaire Immobilier

BAREME D'HONORAIRES AU 1^{er} juillet 2019

◆ Transaction ◆

4,58 % HT soit 5,5 % TTC sur le prix de vente hors honoraires, à la charge du vendeur, avec un minimum de 7.500 € TTC et un maximum de 25.000 € TTC

◆ Gestion immobilière ◆

7,50 % HT du montant des encaissements avec un plancher de 350 € HT

◆ Location ◆

14,10 % TTC du montant annuel du loyer charges comprises payable par moitié entre locataire et bailleur, dans la limite des honoraires prévus par la loi Alur du 24/03/2014 – décret 2014-890 du 1/08/2014 à savoir 20 € TTC par m² de surface habitable, payable par moitié entre bailleur et locataire.

La rédaction de l'état des lieux, réalisé par nos soins, est offerte pour toutes les surfaces habitables supérieures à 30 m².

En deçà de 31 m², le coût de l'état des lieux est de 6 € TTC par m² de surface habitable payable par moitié entre bailleur et locataire.